



Appel de propositions – Nutrition et santé humaines

Grappe de recherche laitière 4

2023 - 2028

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) sont un organisme à but non lucratif financé par les producteurs laitiers de partout au Canada et représentent les fermes laitières du pays. Notre organisation joue un rôle de leader au nom de l'industrie dans plusieurs domaines importants, entre autres en finançant et en soutenant la recherche en production laitière et en nutrition et santé humaines. Les PLC investissent depuis longtemps (plus de 30 ans) dans la recherche afin de stimuler l'innovation et d'assurer un avenir durable au secteur laitier.

INTRODUCTION

Depuis 2010, les PLC sont partenaires du programme des grappes agro-scientifiques canadiennes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), du cadre stratégique Cultivons l'avenir 1 (2010-2013), Cultivons l'avenir 2 (2013-2018) et du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023). Le programme des grappes permet d'aborder les priorités nationales en recherche laitière d'une façon stratégique et coordonnée en partenariat avec le gouvernement, des établissements universitaires et les partenaires du secteur.

En prévision du renouvellement du programme des grappes sous le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture d'AAC, qui couvrirait la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, les PLC lancent cet Appel de propositions en nutrition et santé humaines en vue de préparer la demande pour la Grappe de recherche laitière 4. La communauté scientifique canadienne est ainsi invitée à soumettre des propositions pour des projets novateurs et structurants axés sur les priorités de l'industrie et du gouvernement présentées dans l'**Annexe**.

Les projets de recherche qui seront inclus dans la demande pour la Grappe de recherche laitière 4 seront sélectionnés dans le cadre d'un **processus d'évaluation en deux étapes (Intention de soumettre et Proposition détaillée [PD])** sur la base de leur pertinence pour le secteur laitier et de leur qualité scientifique.

N.B. : Veuillez noter que le financement dépendra de l'approbation par AAC dans le cadre du prochain programme des grappes agro-scientifiques, qui n'a pas encore été annoncé. Par conséquent, il n'existe aucune garantie de financement, ou même d'une possibilité de financement, pour le moment.

ADMISSIBILITÉ

Les chercheurs d'universités canadiennes et des centres de recherche et de développement d'AAC sont admissibles à cet Appel de propositions. Les chercheurs non canadiens pourraient être admissibles comme co-chercheurs ou collaborateurs. Un chercheur ne peut pas soumettre deux propositions pour lesquelles il serait le chercheur principal (CP).

Le CP est responsable de la direction complète du projet et des autres activités reliées à son exécution efficace. Le rôle du ou des co-chercheurs et collaborateurs dans le projet doit être clairement défini. Les étudiants des cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux ne sont pas admissibles au rôle de co-chercheur.

(Veuillez noter que la recherche et développement de produits commerciaux n'est pas admissible.)

BUDGET ET ÉCHÉANCIER DU PROJET

Le budget des projets de recherche devrait être planifié pour la période allant **du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027**.

Le budget alloué à un projet est jusqu'à un maximum de 1 million de dollars. La durée maximale d'un projet est de 4,5 ans.

EXIGENCES POUR L'INTENTION DE SOUMETTRE

Le formulaire d'Intention de soumettre est disponible sur le [site web](#) des PLC.

Veuillez respecter les limites d'espace et de format présentées dans le formulaire. N'utilisez pas de caractères réduits. La police est Arial et la taille est 11 points. Le formulaire est complet en soi et ne doit pas contenir de pages et/ou de pièces jointes.

Les formulaires d'Intention de soumettre doivent être soumis à dairyresearch@dfc-plc.ca au plus tard le 3 mars 2022 (23 h 59 – fuseau horaire local du CP).

Les formulaires soumis en français seront traduits en anglais; le CP et/ou les membres de son équipe ne pourront pas réviser la traduction.

PROCESSUS DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 – Intention de soumettre

L'Intention de soumettre sera évaluée sur la base de sa pertinence et de son harmonisation aux priorités présentées à l'**Annexe**. Seuls les candidats sélectionnés seront invités à soumettre une proposition détaillée.

ÉTAPE 2 – Proposition détaillée

La proposition détaillée (PD) sera évaluée sur la base de son mérite scientifique et sa faisabilité, l'expertise de l'équipe, les occasions de formation, les occasions de vulgarisation et transfert des connaissances et le budget.

Les décisions quant aux projets qui feront partie de la demande pour la Grappe de recherche laitière 4 seront communiquées aux chercheurs principaux à l'automne 2022.

DATES IMPORTANTES	
3 mars 2022	Date limite pour présenter l'Intention de soumettre (23 h 59 – fuseau horaire local du CP)*
Semaine du 21 mars 2022	Envoi des avis aux CP les informant s'ils sont invités (ou non) à soumettre une PD
30 juin 2022	Date limite pour soumettre les PD (pour les CP invités)
Novembre 2022	Communication aux CP de la décision quant aux projets qui feront partie de la demande pour la Grappe de recherche laitière 4
Hiver 2023	Examen de la demande pour la Grappe par AAC

** Une confirmation de réception sera envoyée par courriel dans les trois jours ouvrables.*

Toutes les demandes d'informations additionnelles concernant l'un des points ci-dessus doivent être adressées à dairyresearch@dfc-plc.ca.

ANNEXE

Priorités relatives aux allégations santé

En vertu du programme des grappes, AAC n'envisagera de financer que les projets de recherche en nutrition et santé humaines (incluant des essais cliniques sur des humains) visant à appuyer **les allégations de réduction du risque de maladies et thérapeutiques** (tel que défini par Santé Canada) pour lesquelles les intervenants chercheront à obtenir une approbation préalable à la mise en marché de Santé Canada ou une reconnaissance de la validité de l'allégation santé.

Une **allégation santé** est considérée comme *toute étiquette ou publicité suggérant qu'il y a un lien entre un aliment ou un ingrédient et la santé d'une personne.*

Une allégation de réduction du risque de maladies est un énoncé qui établit un lien entre un aliment ou un constituant alimentaire et la réduction du risque d'être atteint d'une maladie ou d'un trouble de la santé liés à l'alimentation.

Les allégations thérapeutiques constituent un type d'allégation de réduction du risque de maladies portant sur le traitement ou l'atténuation d'une maladie ou d'un trouble de la santé ou qui a trait au rétablissement, à la correction ou à la modification de fonctions corporelles.

Au moment d'évaluer les projets, AAC (et Santé Canada, le cas échéant) évaluera si le demandeur a démontré qu'il y avait un ensemble de données probantes qui appuient largement l'allégation, et si l'analyse de la littérature de même que la conception et l'exécution des essais cliniques sur des humains sont jugées suffisamment solides du point de vue méthodologique pour respecter les normes de Santé Canada.

Les projets doivent produire un ensemble robuste de données de base et clairement définir comment la nouvelle recherche proposée permettra de résoudre les lacunes et les limites importantes.

Les études basées sur un biomarqueur/marqueur de substitution/facteur de risque, par opposition à la maladie elle-même en tant que résultat, doivent clairement indiquer le lien avec la maladie.

Produits laitiers et Ostéoporose

- Les projets portant sur le rôle des produits laitiers (lait, yogourt, fromage) dans la **réduction du risque d'ostéoporose** chez les personnes de moins de 50 ans, particulièrement chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, présentent un intérêt particulier.
- Veuillez noter qu'il sera important d'indiquer clairement comment la masse osseuse (c.-à-d. DMO/CMO) est liée à la réduction du risque d'ostéoporose, en particulier dans les groupes d'âge plus jeunes.

- Les ECR à plus long terme chez les enfants et les adolescents présentent un intérêt particulier.

La référence suivante peut également être utile en ce qui concerne les meilleures pratiques liées à la nutrition et aux os : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30926984/>

Produits laitiers et Obésité

- Les projets portant sur le rôle des produits laitiers (lait, yogourt, fromage) dans la **réduction du risque d'obésité**, y compris l'excès d'adiposité/le gain de poids, chez les enfants et les adolescents seront considérés.
- Veuillez prendre note que les projets en lien avec la « perte de poids » **ne seront pas considérés** puisque les allégations liées à la perte de poids sont réservées aux produits alimentaires spéciaux décrits sous le Titre 24 du [Règlement sur les aliments et drogues](#).

Produits laitiers et Diabète de type 2

- Les projets portant sur le rôle des produits laitiers dans la **réduction du risque de diabète de type 2** seront considérés, avec un accent particulier sur le yogourt et le fromage.

Informations additionnelles

- Veuillez consulter le site web de Santé Canada pour de plus amples renseignements sur les allégations santé : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/etiquetage-aliments/allegations-sante.html>
- Veuillez également vous reporter aux lignes directrices de Santé Canada pour de l'information sur la justification d'une allégation santé : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/legislation-lignes-directrices/document-reference/lignes-directrices-preparation-demande-approbation-allegations-sante-relatives-aliments-2009-1.html>